

Motion de M. Michel Ducret: «Pour des ramassages scolaires «Pedibus».

(renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse par le
Conseil municipal lors de la séance du 9 octobre 2001)

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que, malgré la proximité imposée par les règlements cantonaux entre les écoles enfantines et primaires et les lieux d'habitation des élèves, nombre de ces derniers sont amenés à l'école par leurs parents en automobile;
- qu'une des principales raisons évoquées pour procéder ainsi est un légitime besoin de sécurité pour les enfants, tant par rapport à la circulation qu'à d'autres éventualités;
- que cette façon de procéder entraîne une circulation automobile parasite importante, légitimant les parents à utiliser leur véhicule au lieu des transports publics pour se rendre à leur travail ou pour aller faire des courses;
- qu'en principe tous ces déplacements scolaires doivent pouvoir s'effectuer aisément à pied;
- que l'avènement d'une cité idyllique débarrassée de toute circulation automobile prôné par certains n'est pas pour demain;
- qu'il y a donc lieu de proposer une autre solution alternative intelligente, efficace, non polluante et peu coûteuse;
- que la Ville de Lausanne a réalisé une expérience dans ce sens, intitulée «Pedibus», basée sur le bénévolat, et qu'elle se voit couronnée de succès;
- qu'une telle proposition s'insère tout à fait dans la ligne prônée par le Conseil administratif pour la politique des déplacements;
- que, outre les avantages énoncés plus haut, cette expérience est bonne pour la santé des enfants, qui sont encouragés à marcher (avec l'appui de chansons spécialement créées pour cet usage), qu'elle permet de sensibiliser les écoliers aux problèmes de la relation avec la rue, le trafic et ses dangers tout en leur donnant l'occasion de nouer de nouvelles relations entre eux dépassant le cadre de leurs seules classes et, ce qui n'est pas le moindre des avantages, qu'elle les habitue à se déplacer à pied dans la ville,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à:

- se renseigner auprès de la municipalité de la Ville de Lausanne sur les modalités et les résultats de l'expérience «Pedibus»;
- prendre toutes les mesures utiles, d'entente avec le Département de l'instruction publique, le Département de justice et police et des transports ainsi que les associations de parents d'élèves, en vue d'introduire, dès la rentrée de septembre 2001, des solutions de type «Pedibus» pour amener les élèves aux écoles de notre ville et, si elles se révèlent judicieuses, d'en généraliser l'offre pour l'année suivante;
- d'examiner les possibilités d'étendre, du moins partiellement, cette solution aux crèches et établissements destinés à la petite enfance.

Annexe: Qu'est-ce que le «Pedibus»?

Qu'est-ce que le «Pedibus»?

Le «Pedibus» est-il un nouveau moyen de transport? Certes non, si on considère qu'il s'agit de se rendre à l'école enfantine ou primaire à pied. Par contre, il s'agit d'offrir une sécurité aux enfants dans ces déplacements et de rassurer leurs parents à ce propos.

Le principe en reste extrêmement simple: quatre fois par jour, des trajets de «ramassage scolaire» identiques sont effectués par des parents d'élèves (généralement quatre parents différents) sur chacun des parcours définis pour satisfaire les besoins de l'établissement en relation avec les lieux de domicile des enfants. Cela fonctionne comme une ligne de bus de ramassage scolaire, mais le trajet se parcourt à pied. Le «conducteur» est en principe un parent d'élèves et est différent à chaque «course» (de façon que la charge de ce bénévolat ne soit pas trop lourde).

Les parcours les plus rationnels possibles sont définis à l'avance dans le cadre de l'école. Les enfants sont encouragés à effectuer ces déplacements notamment par le biais de chansons qui ont fait l'objet d'un enregistrement sur CD, que l'on peut acheter dans les magasins de la ville.

Cette expérience lausannoise est d'ores et déjà couronnée de succès, au point que des délégations de nombreuses villes plus ou moins importantes viennent se renseigner à Lausanne en vue d'introduire une réponse semblable au problème des déplacements scolaires.

Lorsqu'on connaît l'importance de ceux-ci dans les pointes de trafic à Genève, et l'encombrement régulier aux environs des écoles qui s'ensuit, on réalise à quel point une telle solution est à même d'amener intelligemment une amélioration également pour les déplacements motorisés, laissant ainsi plus de place aux transports collectifs trop souvent gênés par le trafic général, tout en permettant aux enfants de se familiariser avec le déplacement régulier à pied pour des petites distances.

En outre, au-delà des avantages énoncés plus haut, cette expérience est bonne pour la santé des enfants qui sont encouragés à marcher, elle permet de sensibiliser les écoliers aux problèmes de la relation avec la rue, le trafic et ses dangers tout en leur donnant l'occasion de nouer de nouvelles relations entre eux dépassant le cadre de leurs seules classes et elle les accoutume à se déplacer à pied en milieu urbain.

Sans toutefois dispenser de prendre des mesures de sécurité à l'égard du trafic aux abords des établissements scolaires, cette solution est donc à la fois pratique et didactique.

A ce titre, elle mérite d'être étudiée et appliquée dans une ville qui se targue de vouloir améliorer et développer les déplacements des piétons.